

CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)**Arrêté n° 2025-11****portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025****Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux****pour l'accès au grade de agent social principal de 1ère classe****Le Président****de CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°1 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme BROUSSE Linda</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	ancienneté
<i>Mme PINET Elisabeth</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	ancienneté

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à AMBERT, le 24/11/2025

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)

Arrêté n° 2025-12
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
pour l'accès au grade de agent social principal de 2ème classe

Le Président
de CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°1 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme GIGAN Françoise</i>	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à AMBERT, le 24/11/2025

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :



CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF)

Arrêté n° 2025-13

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025 Cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux pour l'accès au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure

**Le Président
de CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF),**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°164 du 26/10/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°1 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MAGAUD Nadège	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à AMBERT, le 24/11/2025

Le Président,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :